Livret 4

Qui protège le droit et les droits ?

En France, la Constitution et les lois nous garantissent des droits et des libertés : droit de vote, liberté de circulation, liberté d'expression, etc. Mais que se passe-t-il si quelqu'un entrave un de mes droits ou m'empêche de jouir d'une liberté ?

Lorsque des règles sont enfreintes, l'État intervient, notamment par l'intermédiaire d'un·e juge. Ces magistrat·es indépendant·es examineront la situation des plaignant·es et garantiront le respect des droits par l'application de la loi et du droit international. Lorsqu'elle recourt à la justice, chaque personne peut être accompagnée par un·e avocat·e qui veillera à ce que l'ensemble de ses droits soient respectés durant un procès équitable.

« Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que (...) le pouvoir arrête le pouvoir »

Charles de Montesquieu, écrivain français (1689 – 1755)

Million (France)

Chappatte (Suisse)

Le recours à la force est parfois nécessaire pour faire respecter le droit. Il est assuré par la police ou l'armée. La force publique garantit la sécurité de la population, notamment lors des manifestations. On les voit sur le dessin d'André-Philippe Côté, sécuriser le premier mariage entre deux hommes en France pour éviter de possibles réactions violentes d'opposant·es.

En démocratie, on trouve également des contre-pouvoirs, c'est-à-dire des organisations indépendantes qui peuvent intervenir pour veiller à ce qu'aucune institution ne transgresse la loi en portant atteinte aux droits des personnes. Cette veille peut être effectuée par la presse, par des associations ou bien par des institutions indépendantes comme le Défenseur des droits.

Côté (Canada)

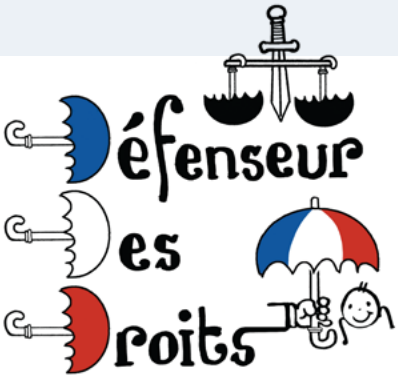

Plantu (France)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !

Plantu (France)

Livret 4

Qui protège le Droit et les droits ?

educadroit.fr

www.cartooningforpeace.org

www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Qui protège le Droit et les droits ?

La loi accorde à chacun·e des droits et des devoirs. Elle prévoit aussi des mécanismes et des organisations responsables de la protection du droit, afin d'assurer la justice.

Si les règles de droit ne sont pas respectées, l'État intervient, notamment par l'intermédiaire d'un ou une juge. Ces magistrat·e·s indépendant·e·s examineront la situation de la personne qui porte plainte et garantiront le respect des droits par l'application de la loi et du droit international. Lorsqu'une personne recourt à la justice, elle peut être accompagnée par un ou une avocat·e qui veillera à ce que l'ensemble de ses droits soient respectés durant un procès équitable.

CHAPPATTE (SUISSE)

Où se situe la scène ?

L'avocat est arrêté au portail de sécurité. Qu'avait-il dans sa sacoche ? Est-ce que cet objet est un objet interdit en détention ?

À quoi servent les Conventions de Genève ?

Quelle situation dénonce Chappatte ?

Le recours à la force est parfois nécessaire pour faire respecter le droit. Il est assuré par la police ou l'armée. L'autorité publique garantit la sécurité de la population, notamment lors des manifestations. On les voit sur le dessin d'André-Philippe Côté, sécuriser le premier mariage entre deux hommes en France pour éviter de possibles réactions violentes d'opposant·e·s.

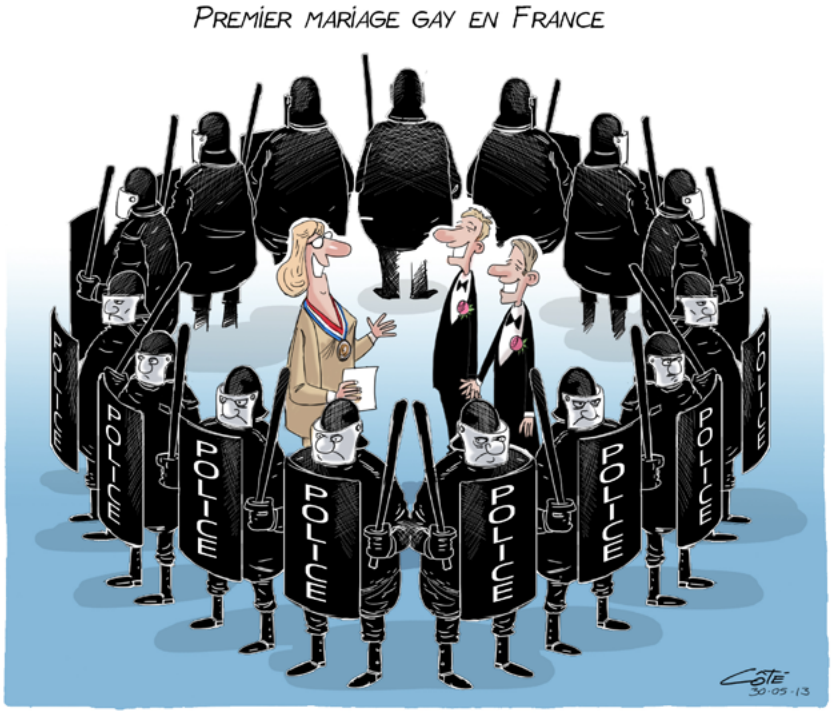

CÔTÉ (CANADA)

MILLION (FRANCE)

Décris le dessin.

Selon toi, que dénonce le dessin de Million ? Explique ta réponse et compare la à celles de tes camarades.

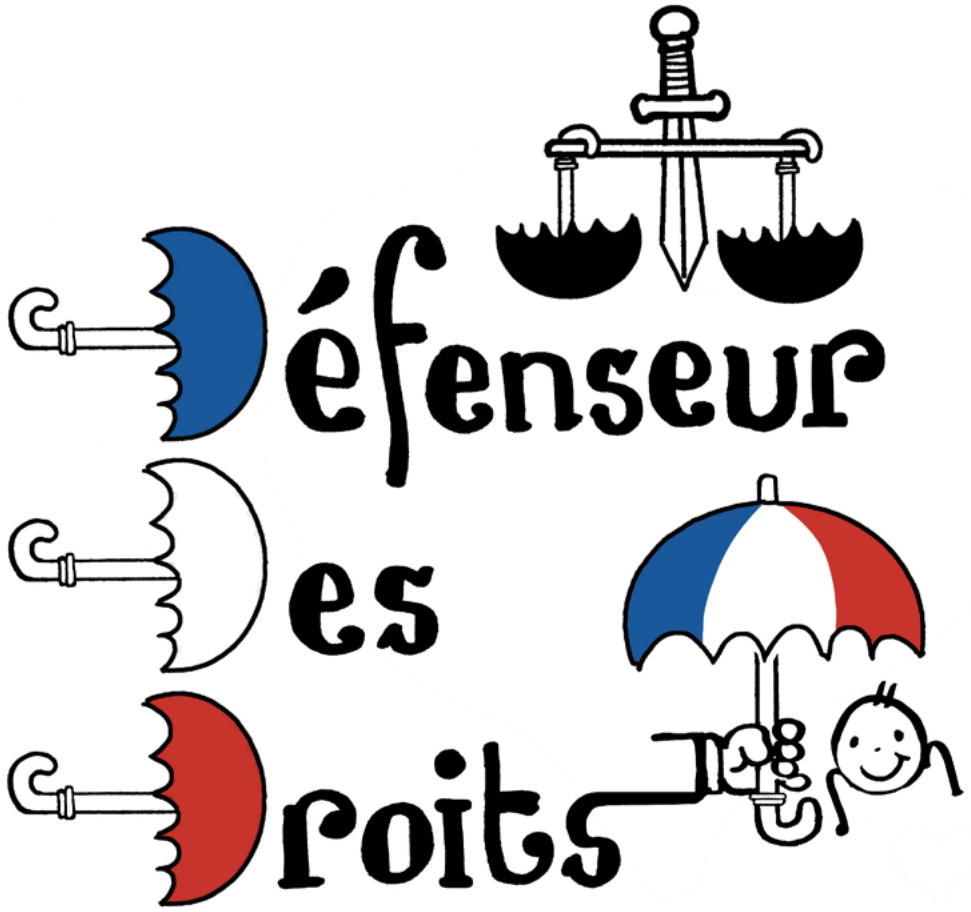

Plantu (France)

Quand le Défenseur des droits a-t-il été créé ?

Quelle est sa particularité ?

Quelles sont ses principales missions ?

À ton avis, pourquoi Plantu a choisi le symbole des parapluies dans son dessin ?

Biographies des dessinateurs

Côté

Né à Québec en 1955, le scénariste et dessinateur canadien André-Philippe **Côté** s'est fait connaître par la bande dessinée.

Après s'être intéressé à la science-fiction et à la recherche graphique, il publie, dans les années 1990, six albums de son héros philosophe *Baptiste le clochard*, ainsi que deux albums d'avant-garde, *Castello* et *Victor et Rivière*. Courant des années 2000 paraissent également trois albums mettant en scène son personnage du docteur Smog, psy loufoque et attachant.

Côté a longtemps été illustrateur pour la revue d'humour *Safarir* et le quotidien de la Ville de Québec *Le Soleil*, où il officie également depuis 1997 comme caricaturiste éditorialiste. Un recueil annuel de ses meilleures caricatures (*De tous les Côté*, Ed. La Presse) paraît chaque année depuis cette date et trois grandes expositions lui ont été consacrées.

Ses caricatures sont par ailleurs souvent reproduites dans *Courrier International* et *Le Monde*.

Chappatte

Né en 1967 à Karachi, Pakistan, d'un père suisse et d'une mère libanaise, Patrick **Chappatte** est caricaturiste et bédéiste-reporter. Après des débuts dans la presse suisse, il s'installe quelques années à New York où il collabore au *New York Times* et *Newsweek*. Il vit et travaille entre Genève et Los Angeles.

Il signe chaque semaine des dessins à la Une du quotidien genevois *Le Temps*, dessine pour *The International New York Times*, *Neue Zürcher Zeitung* et contribue également à *Yahoo! France*. Ses dessins sont repris dans la presse internationale.

Chappatte réalise par ailleurs des reportages sous forme de bandes dessinées, notamment chez les rebelles de Côte d'Ivoire, à Gaza et dans les coulisses de l'Elysée.

En 2012, il devient le premier non-américain à recevoir le Prix Thomas Nast décerné par l'Overseas Press Club of America. Il a co-fondé avec Plantu la Fondation suisse Cartooning for Peace, qui décerne tous les deux ans un Prix international saluant le courage d'un dessinateur ou d'une dessinatrice

Million

Georges Million est un dessinateur de presse français de Savoie né en 1950. Il collabore notamment avec le quotidien *Le Dauphiné libéré Savoie*, la revue économique *Mieux Gérer*, l'hebdo *La semaine de l'Allier*, le magazine des enseignants chrétiens *Lignes de Crêtes* et *Le Courrier de l'Environnement* (INRA). Pendant plus de quatorze ans, il a travaillé avec *Témoignage Chrétien*, d'où sont issus plusieurs dessins internationaux. Par ailleurs, il a auto-édité onze recueils de ses dessins et illustré d'autres dont celui d'Odon Vallet « *Dieu et les religions* ».

Certains de ses dessins internationaux ont été utilisés dans des manuels scolaires des éditions Magnard, Nathan, Hachette…

Plantu

Plantu publie son premier dessin dans *Le Monde* en octobre 1972, sur la guerre du Vietnam. Il en illustre quotidiennement la une à partir de 1985. De 1980 à 1986, il collabore avec le journal *Phosphore* et publie dès 1991, une page hebdomadaire dans *L'Express*.

La même année, il obtient le « Prix du document rare » au Festival du Scoop d'Angers, pour avoir fait apposer sur le même dessin les signatures de Yasser Arafat et Shimon Peres, un an avant les Accords d'Oslo.

En 2006, Plantu et le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan (prix Nobel de la Paix en 2001) organisent à New York un colloque qui sera à l'origine de *Cartooning for Peace*, réseau qui, par sa Fondation à Genève et son association à Paris, défend la liberté d'expression des dessinateurs de presse dans le monde entier et qui regroupe à ce jour, 162 dessinateurs.

Il a publié plus de 60 recueils de ses dessins (*Le Monde éditions, Le Seuil*).

Suggestions de réponses

Page 4 - dessin de Chappatte

Où se situe la scène ?

Le dessin de Chappatte représente l'entrée d'un avocat dans la prison américaine de Guantánamo, connue pour détenir des personnes accusées de terrorisme.

L'avocat est arrêté au portail de sécurité. Qu'avait-il dans sa sacoche ?

L'avocat avait dans sa sacoche la Convention de Genève.

À quoi servent les Conventions de Genève ?

Les Conventions de Genève sont un ensemble de traités internationaux qui abordent le droit international humanitaire, qui est le droit qui s'applique en temps de guerre. La première Convention de Genève a été signée en 1864, et plusieurs autres textes sont venus la compléter depuis. Les quatre Conventions de Genève ont été mondialement ratifiées : l'ensemble des États s'est engagé à les respecter.

Quelle situation dénonce Chappatte ?

Si le gardien veut empêcher l'avocat de s'introduire dans la prison de Guantánamo avec les Conventions de Genève, c'est que selon le dessinateur Chappatte le droit n'y est pas respecté.

Page 6 - dessin de Million

Décris le dessin.

Sur le dessin de Million, deux policiers se trouvent autour d'un jeune homme vêtu d'un survêtement, coiffé d'un bonnet et dont la couleur de peau est mate. Ils semblent procéder au contrôle de ce jeune homme, qui se défend et n'a pas l'air à l'aise. L'un des deux policiers a levé sa matraque et s'apprête à lui asséner un coup. Un homme s'arrête face à cette scène et interpelle le policier, lui faisant remarquer qu'il aurait « tutoyé » le jeune homme.

Selon toi, que dénonce le dessin de Million ? Explique ta réponse et compare la à celles de tes camarades.

Le dessin de Million utilise la figure de style de l'euphémisme : il minimise une chose ou une situation, pour mieux la mettre en valeur. Ici, on peut penser que les deux policiers s'adressaient au jeune homme avec violence, car l'un d'eux s'apprête à le frapper. Le fait que l'inconnu qui s'arrête ne leur reproche « que » d'avoir tutoyé le jeune homme met en lumière les agissements déplacés des deux policiers. Le dessinateur Million dénonce ici les cas de violences policières qui sont d'autant plus déplorables que leur fonction est le maintien de la sécurité et de la paix publiques.

Page 7 - dessin de Plantu

Quand le Défenseur des droits a-t-il été créé ?

En 2011.

Quelle est sa particularité ?

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, c'est-à-dire qu'il ne reçoit pas d'ordre du gouvernement, ni d'aucune autorité. Il ne juge pas, et rend ses décisions de manière indépendante.

Quelles sont ses principales missions ?

La principale mission du Défenseur des droits est de veiller à ce que les droits de chacun·e soient respectés en France. Il peut donc être saisi gratuitement par toute personne en cas de non respect du Droit et de ses droits dans cinq domaines de compétences qui sont : la défense des droits de l'enfant, la défense des droits des usager·e·s des services publics, la lutte contre les discriminations, le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité (police, gendarmerie, services privés de sécurité…), l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

À ton avis, pourquoi Plantu a choisi le symbole des parapluies dans son dessin ?

Plantu a certainement choisi le symbole des parapluies car ils renvoient à l'idée de protection, qui est au cœur des missions du Défenseur des droits.